

Brevet fédéral de spécialiste en insertion professionnelle

Série 2026

Partie de l'examen 1 : Réfléchir sur la méthode de travail personnelle

Tâche 1

Rapport de réflexion

Durée de l'examen :

3 mois

Date limite de soumission :

le 2 août 2026

Tâche 2

Entretien professionnel

Durée de l'examen :

40 minutes (5 min de préparation de la salle comprises)

Nous vous souhaitons beaucoup de succès !

Examen professionnel de spécialiste en insertion professionnelle 2026 PE 1 : Réfléchir sur la méthode de travail personnelle	Nom, prénom, numéro de candidat-e	Page 2 sur 10
---	-----------------------------------	---------------

Enoncé du devoir

La partie 1 de l'examen, intitulée « Réfléchir sur la méthode de travail personnelle », se décompose en deux tâches distinctes :

- 1.1. un rapport de réflexion écrit, à rendre au préalable ;
- 1.2. une présentation orale à réaliser lors de la session d'examen ; celle-ci est suivie d'un entretien professionnel avec les expert-e-s.

Les exigences liées à cette partie de l'examen (tâches 1.1 et 1.2) et le déroulement de l'examen figurent ci-après.

1. Rapport de réflexion

Objectif

Les candidat-e-s montrent qu'ils/elles sont en mesure de structurer de manière professionnelle la collaboration avec les participant-e-s et les employeurs/-euses et de réfléchir à leur comportement.

Contenu du travail

Les deux situations exposées sont issues de la pratique du/de la candidat-e. Elles tiennent compte du profil de qualification de spécialiste en insertion professionnelle avec brevet fédéral et des théories, concepts et méthodes spécifiques à la discipline.

Les thèmes à traiter sont déterminés par le groupe d'expert-e-s.

Procédure

Le rapport écrit est partiellement guidé en ce que des thèmes de base sont proposés. Ces thèmes concernent deux sujets, à savoir les relations avec les bénéficiaires et celles avec les employeurs/-euses. Les thèmes sont déterminés par les expert-e-s 7 mois avant la date d'examen ; la liste finalisée figure ci-après. Les candidat-e-s doivent s'y conformer et opérer leur choix de sujet en tenant compte de cette liste.

Les candidat-e-s réalisent leur écrit en tenant compte des instructions qui suivent, notamment en ce qui concerne les conditions de rédaction et d'envoi.

Exigences formelles

Contenu

Examen professionnel de spécialiste en insertion professionnelle 2026 PE 1 : Réfléchir sur la méthode de travail personnelle	Nom, prénom, numéro de candidat-e	Page 3 sur 10
---	-----------------------------------	---------------

Le rapport de réflexion se compose d'environ 12 à 15 pages A4 au total, soit d'un volume s'articulant entre 28 800 et 38 400 caractères au total, espaces incluses. Si le nombre de caractères prescrit n'est pas atteint ou est dépassé, la partie d'examen 1.1 est évaluée avec la note 1.

Ces chiffres concernent le corps du texte et les notes de bas de page. Sont exclus du décompte : page de titre, table des matières, glossaire, bibliographie ; les annexes sont limitées à quatre et, dans le cas d'un texte, ne dépassent pas le tiers du volume prévu pour le travail. D'éventuelles annexes peuvent être jointes au travail ; elles servent alors à l'illustration des propos et ne peuvent pas être prises en considération comme un complément du texte de base.

La page de titre contient la dénomination du document « Rapport de réflexion relatif à l'examen professionnel de spécialiste en insertion professionnelle » pour l'examen d'octobre 2026, le nom, le prénom, l'adresse de courriel et la date de soumission.

De même, il convient de respecter le principe de neutralité de genre.

Références

Le mode de citation – fidèle à la lettre et au sens – correspond à une procédure courante ; il répond au critère de transparence. Les références bibliographiques sont complètes, afin que les sources pertinentes puissent être identifiées sans équivoque. Elles contiennent les informations suivantes :

Nom, prénom de l'auteur-e, année de parution, titre de la publication. Lieu : Éditeur

La bibliographie n'énumère que des sources auxquelles le rapport se réfère. Inversement, toutes les sources mentionnées dans la bibliographie sont utilisées dans le rapport.

Dans le cas de sources provenant d'Internet, il faut s'assurer que le lien indiqué mène bien à la page correspondante.

Les documents non publiés ou les scripts ne sont pas considérés comme des sources, car ils ne peuvent pas être consultés par les expert-e-s.

Les illustrations, telles que les images, les graphiques, les tableaux, etc., doivent être accompagnées d'un titre et la source correspondante doit être mentionnée dans la liste des illustrations.

En complément des références bibliographiques, la bibliographie comprend un tableau récapitulatif indiquant quels passages du texte ont été traités/vérifiés à l'aide d'outils basés sur l'IA (tableau récapitulatif indiquant quel passage du texte [numéro de page] a été traité à l'aide de quel outil basé sur l'IA).

Protection des données

Le strict respect de la protection des données doit être assuré. Toutes les données personnelles des clients doivent être rendues anonymes. L'institution dans laquelle travaille le candidat doit également être anonymisée. Cela vaut également pour l'utilisation d'outils basés sur l'IA. Toutes les saisies doivent également être anonymisées dans ce cas.

Déclaration de travail autonome

Une déclaration de travail autonome signée est présentée. Tout plagiat avéré entraîne l'exclusion de l'examen.

Examen professionnel de spécialiste en insertion professionnelle 2026 PE 1 : Réfléchir sur la méthode de travail personnelle	Nom, prénom, numéro de candidat-e	Page 4 sur 10
---	-----------------------------------	---------------

Définition du plagiat : « On parle de plagiat lorsqu'une œuvre d'autrui est reprise entièrement ou partiellement sans indication de la source et présentée comme une œuvre personnelle ». Cela signifie que « tout texte, partie de texte ou idée d'autrui repris dans son propre travail doit être accompagné de la mention de sa source. (...) À cet effet, les citations littérales doivent être placées entre guillemets et signes de fin » (SEFRI, Aide-mémoire plagiat Examen de maturité professionnelle). Le nombre de signes de Word en tant que printscreen est intégré à la déclaration.

Dépôt du dossier écrit

La date limite de remise est fixée à deux mois avant l'examen.

Le document doit être nommé comme suit :

Nom Prénom_Rapport de réflexion_EP SIP_2026

Le rapport de réflexion est adressé au secrétariat des examens info@examen-sopro.ch sous forme de fichier Word et de document PDF. Le fichier PDF contient l'ensemble du travail, y compris toutes les annexes, les images, le contrôle des signes et la déclaration de travail autonome.

Le rapport de réflexion peut être téléchargé sur le portail des candidats à la rubrique « Soumission du rapport de réflexion » du 15 juin au 2 août 2026. Le rapport de réflexion doit être transmis sous forme de fichier Word et de fichier PDF. Le fichier PDF doit contenir l'intégralité du travail, y compris toutes les annexes, les images, le contrôle du nombre de caractères et la déclaration de travail autonome. Le fichier Word contient exclusivement le corps du texte, y compris les zones de texte, les notes de bas de page ou de fin et la réflexion sur les deux situations pratiques « collaboration avec les participant-e-s » et « collaboration avec les employeurs/-euses » (base pour le contrôle des caractères et du plagiat).

Les rapports de réflexion reçus sont vérifiés chaque semaine et leur réception est confirmée par courriel.

En cas de soumission tardive du rapport de réflexion, l'admission à l'examen professionnel est retirée avec frais.

Examen professionnel de spécialiste en insertion professionnelle 2026 PE 1 : Réfléchir sur la méthode de travail personnelle	Nom, prénom, numéro de candidat-e	Page 5 sur 10
---	-----------------------------------	---------------

Liste des thèmes

Pour réaliser le rapport de réflexion, veuillez choisir un des thèmes figurant ci-dessous et l'indiquer clairement dans votre texte.

Choix de thèmes à traiter : Collaboration avec les participant-e-s

Pour votre rapport de réflexion, concernant la partie liée à la collaboration avec les participant-e-s, vous avez la possibilité de choisir le thème que vous souhaitez traiter. Celui-ci doit être issu de la liste figurant ci-dessous. Pour chacun des thèmes et pour vos présentations, la base de réflexion est la description d'une procédure concrète, issue de votre pratique en tant que SIP.

	Thématiques
1)	Le/la candidat-e décrit la mise en route d'un projet d'insertion avec un-e participant-e. Il/elle décrit comment il/elle clarifie le mandat pour définir les marges de manœuvre dans lesquelles il peut être réalisé. Il/elle décrit les attentes des prescripteurs/-rices (conseiller/-ère AI, chômage, aide sociale...) et sa manière d'y répondre.
2)	Le/la candidat-e décrit comment il/elle s'y prend pour recueillir l'ensemble des informations nécessaires pour établir le profil professionnel d'un-e participant-e et amener celui-ci/celle-ci à une auto-évaluation réaliste de ses capacités.
3)	En partant d'une situation vécue, le/la candidat-e décrit comment il/elle aide un-e participant-e à évaluer la rencontre avec un-e employeur/-euse potentiel-le et à en tirer des enseignements pour les étapes suivantes de son projet.

Choix de thèmes à traiter : Collaboration avec les employeurs/-euses

Pour votre rapport de réflexion, concernant la partie liée à la collaboration avec les employeurs/-euses, vous avez la possibilité de choisir le thème que vous souhaitez traiter. Celui-ci doit être issu de la liste figurant ci-dessous. Pour chacun des thèmes et pour vos présentations, la base de réflexion est la description d'une procédure concrète, issue de votre pratique en tant que SIP.

	Thématiques
1)	En partant d'exemples concrets, le/la candidat-e décrit comment il/elle s'y prend pour établir le profil d'entreprises qui ne font pas partie de son réseau et pour développer des partenariats durables.
2)	En partant d'un exemple concret vécu en entreprise, le/la candidat-e décrit comment il/elle s'y prend pour gérer une situation conflictuelle sur le lieu de travail d'un-e participant-e.
3)	En partant d'une situation concrète complexe, le/la candidat-e décrit et justifie les actions qu'il/elle a mises en place en vue de favoriser la création d'un partenariat avec une entreprise, ce qui permet de s'inscrire dans le temps en s'assurant de futures collaborations.

Critères d'évaluation

Les principales compétences évaluées sont les capacités rédactionnelles, les compétences de mise en œuvre ainsi que les capacités réflexives.

Critère	Aspects	Nombre maximum de points par critère	
1. Capacité à rédiger et à structurer un document	1.1 Le texte respecte les règles d'orthographe, de syntaxe et de mise en page d'usage, de même il est formulé de manière cohérente et compréhensible.	6	
	1.2 Le contenu de la présentation des deux thématiques est bien structuré et équilibré entre la description de situations professionnelles (1/3) et l'exposé de réflexions personnelles (2/3).		
		Thème 1	Thème 2
2. Pertinence de la procédure décrite et de l'intégration du rôle professionnel	2.1 Les actions menées et les objectifs sont présentés de manière pertinente et en adéquation avec le contexte et le mandat confié.	18	
	2.2 La description et l'analyse de la situation comprennent tous les acteurs, leurs rôles, ainsi que leurs différents niveaux d'influence.		
	2.3 Des hypothèses sont formulées afin d'identifier les champs d'action possibles en matière d'inclusion.		
	2.4 Le rôle professionnel est compris et assumé en démontrant la capacité à travailler avec toutes les parties prenantes.		
	2.5 La procédure décrite montre que le/la SIP sait faire preuve de flexibilité face aux changements de situation en intégrant les informations supplémentaires récoltées en cours de processus.		
	2.6 Les techniques exposées sont maîtrisées et démontrent une connaissance d'éléments théoriques spécifiques au métier avec indication des références.		

Examen professionnel de spécialiste en insertion professionnelle 2026 PE 1 : Réfléchir sur la méthode de travail personnelle	Nom, prénom, numéro de candidat-e	Page 7 sur 10
---	-----------------------------------	---------------

3. Qualité professionnelle de la réflexion et de l'auto-évaluation	3.1 Le/la candidat-e est capable de mener une auto-évaluation de sa pratique professionnelle avec une prise de distance sur la situation présentée.	12	12
	3.2 Le/la candidat-e est en mesure d'évaluer le rôle du contexte dans le traitement de la situation.		
	3.3 Le/la candidat-e est en mesure d'évaluer le rôle des acteurs/actrices dans le traitement de la situation.		
	3.4 Les enseignements tirés, les forces et ressources, les souhaits de progression et les perspectives d'évolution sont analysés.		

Examen professionnel de spécialiste en insertion professionnelle 2026 PE 1 : Réfléchir sur la méthode de travail personnelle	Nom, prénom, numéro de candidat-e	Page 8 sur 10
---	-----------------------------------	---------------

2. Présentation et entretien professionnel

Objectif

Les candidat-e-s présentent une sélection de contenus et d'enseignements exposés dans leur rapport de réflexion. La présentation orale se distancie partiellement de la présentation écrite et apporte d'autres angles de compréhension.

Dans le cadre de l'entretien professionnel, les candidat-e-s répondent aux questions d'approfondissement des expert-e-s. Ils/elles expliquent et motivent ensuite leur manière de procéder dans des conditions-cadres modifiées.

Procédure

Cette phase d'examen se déroule en deux parties principales, le temps à disposition (40 minutes au total) étant réparti équitablement entre elles.

Durant la partie 1, les candidat-e-s mettent tout d'abord en exergue une sélection de contenus et d'enseignements tirés de leur rapport de réflexion. Ils/elles répondent ensuite aux questions d'approfondissement des expert-e-s.

La partie 2 amène les candidat-e-s à exposer comment ils/elles réagiraient si les conditions-cadres de l'accompagnement venaient à être modifiées ; ils/elles motivent ensuite leur manière de procéder. La présentation des modifications des conditions-cadres est faite par les expert-e-s, pour chacun des deux thèmes traités par le/la candidat-e.

Exigences formelles

En préambule, les candidat-e-s présentent le chapitrage de leur exposé, soit les thèmes principaux qu'ils souhaitent mettre en exergue. Pour ce faire, ils/elles peuvent remettre une fiche aux experts-e-s ou utiliser un tableau de conférence (flipchart). L'utilisation d'un système de projection (visualiseur) est également possible.

Si vous souhaitez utiliser un vidéoprojecteur, un appareil équipé d'une connexion HDMI est à votre disposition. Vous devez apporter un ordinateur portable personnel. L'organisation de l'examen décline toute responsabilité quant à la compatibilité des appareils. En cas d'empêchement, la limite des cinq minutes ne peut être dépassée ; une autre solution devra être trouvée. Les contenus présentés de cette manière seront également fournis aux expert-e-s au format papier.

L'utilisation de films et/ou supports audios n'est pas autorisée.

Au terme de cette partie de l'examen, les candidat-e-s remettent aux expert-e-s l'ensemble des documents utilisés.

Déroulement temporel

Examen professionnel de spécialiste en insertion professionnelle 2026 PE 1 : Réfléchir sur la méthode de travail personnelle	Nom, prénom, numéro de candidat-e	Page 9 sur 10
---	-----------------------------------	---------------

Préparation de la présentation max.5 minutes

Présentation des points d'importance du rapport de réflexion

env. 10 minutes

Dialogue avec les expert-e-s (questions d'approfondissement)

env. 10 minutes

Traitement des modifications des conditions-cadres

env. 20 minutes

Critères d'évaluation

Les principales compétences évaluées sont la compétence à se présenter, les connaissances spécialisées, la capacité d'argumentation et de réflexion.

Critère	Aspects	Nombre maximum de points par critère	
		Thème 1	Thème 2
1. Structure et contenu de la présentation	1.1 La présentation reprend de manière adéquate les éléments essentiels du rapport écrit.	12	
	1.2 La présentation orale se distancie de la présentation écrite et apporte d'autres angles complémentaires de compréhension.		
	1.3 Les options de présentation (avec utilisation ou non de moyens auxiliaires) permettent au candidat/à la candidate de faire part de ses positionnements de manière claire, précise et cohérente.		
	1.4 Le temps imparti est respecté.		
2. Qualité des réponses aux questions de concrétisation et de justification	2.1 Le/la candidat-e apporte les compléments de compréhension attendus par les expert-e-s.	9	
	2.2 Le/la candidat-e est en mesure d'argumenter ses points de vue (justification) de manière claire et précise.		
	2.3 Dans le cadre du dialogue avec les expert-e-s, le/la candidat-e parvient à développer et étendre ses réflexions.		
		Thème 1	Thème 2
3. Pertinence des explications et justifications de la procédure en cas	3.1 Le/la candidat-e démontre sa capacité à intégrer une vision large de la situation.	12	12
	3.2 Le/la candidat-e mentionne des hypothèses adaptées au nouveau cadre.		

Examen professionnel de spécialiste en insertion professionnelle 2026 PE 1 : Réfléchir sur la méthode de travail personnelle	Nom, prénom, numéro de candidat-e	Page 10 sur 10
---	-----------------------------------	----------------

de modification des conditions-cadres	3.3 Le/la candidat-e décrit et justifie les adaptations apportées à la procédure en raison des changements de conditions-cadres.		
	3.4 Le/la candidat-e propose des solutions nouvelles, constructives et réalistes.		